



CHARTRES  
MÉTROPOLE

## AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

### SECTION I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Chartres Métropole, Place des Halles, Point(s) de contact :  
Service marchés publics, 28019, Chartres Cedex, F,  
Courriel : [marches.publics@agglo-ville.chartres.fr](mailto:marches.publics@agglo-ville.chartres.fr), Code  
NUTS : FRB02

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.chartres-metropole.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.c-chartres-marches.fr>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autre type :

Établissement public de coopération intercommunale

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE Environnement

### SECTION II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concession de Services Publics - Activités  
Enfance-Jeunesse

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal :  
55240000

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Concession de Services  
Publics - Activités Enfance-Jeunesse

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en  
lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché : Valeur hors TVA 11 409  
098 euros

Mots descripteurs : Délégation de service public

#### II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal :  
55240000

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRB02

II.2.4) Description des prestations : Chartres Métropole  
confie la gestion des activités suivantes sous la forme  
d'un affermage :

- L'accueil collectif de mineurs (ACM) de 3 à 12 ans les  
mercredis en période scolaire et lors des vacances  
scolaires et de

12 à 17 ans toute l'année - La contribution, la gestion et  
le suivi du Contrat Enfance Jeunesse

II.2.5) Critères d'attribution : La concession est attribuée  
sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. Qualité de service offerte
2. Qualité de l'offre économique

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne  
: Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé  
par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : La durée de  
la concession de service public est de 5 ans fermes à  
compter du 01/09/2021

Mots descripteurs : Délégation de service public

### SECTION IV : Procédure

#### IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure : Procédure d'attribution  
avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés  
publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les  
marchés publics :

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure :  
Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S 015-034839  
du 22/01/2021

### SECTION V : Attribution de concession

Intitulé : Concession de Services Publics - Activités Enfance-  
Jeunesse

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

#### V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :  
2 août 2021

#### V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

La concession a été attribuée à un groupement  
d'opérateurs économiques : non

#### V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PEP28,  
3 rue Charles Brune , 28110, LUCE, F, Code NUTS : FRB02

Le concessionnaire est une PME : non

#### V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur totale de la concession/du lot : 11 409 098 euros

### SECTION VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Modalités  
de financement : la rémunération du délégataire sera  
substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service  
délégué, notamment par la perception directe de redevances  
perçues auprès des usagers. Il devra aussi rechercher des  
partenaires financiers pour l'ensemble des activités déléguées  
(CAF, Conseil Général...) et pourra, le cas échéant percevoir,  
une participation de Chartres métropole en contrepartie des  
contraintes de service public imposées

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie,  
45057, ORLEANS CEDEX 1, F,

Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

##### VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1  
à L.551-12 et R. 551-1 à R.551-6 du Code de justice  
administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la  
signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et  
suivants et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être  
exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours en contestation de validité du contrat, issu  
de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne », qui peut être  
exercé par les tiers au contrat, sans considération de  
leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des  
mesures de publicité appropriées.

##### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans,

28 Rue de la Bretonnerie, 45057, ORLEANS CEDEX 1, F,

Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00,

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr),

Fax : (+33) 2 38 53 85 16,

Adresse internet : <http://www.telerecours.fr>

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 2 août 2021

